



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 20 juin 2023 à 19 h 30, au Pavillon de la biodiversité situé au 66, rue du Maçon, Saint-Constant, le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. 250, RUE LÉTOURNEAU – LOT 6 411 267 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2022-00056 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- Le matériau noble constituerait 33 % de la surface totale des murs extérieurs alors que le règlement prévoit qu'un matériau noble doit constituer au moins 50 % de la surface totale des murs extérieurs.

2. 248, RUE LÉTOURNEAU – LOT 6 411 268 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2022-00058 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- Le matériau noble constituerait 33 % de la surface totale des murs extérieurs alors que le règlement prévoit qu'un matériau noble doit constituer au moins 50 % de la surface totale des murs extérieurs.

3. 151, CROISSANT MONCHAMP – LOT 3 136 592 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2023-00051 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effets de la demande :

- La galerie localisée dans la cour latérale droite serait à une distance de 1,43 mètre de la ligne latérale droite alors que le règlement prévoit une distance minimale de 1,5 mètre;
- Un équipement mécanique mural (climatiseur) serait situé dans la cour avant alors que le règlement prévoit qu'un équipement mécanique (climatiseur) peut être installé dans toutes les cours sauf en cour avant.

4. 305, RUE WILFRID-LAMARCHE – LOT 5 393 162 (LOT PROJETÉ 6 468 767) DU CADASTRE DU QUÉBEC

Demande de dérogation mineure numéro 2023-00060 aux dispositions du *Règlement de zonage numéro 1528-17*.

Nature et effet de la demande :

- La marge avant fixe (rue Sainte-Catherine) serait de 2,31 mètres alors que le règlement prévoit que la marge avant fixe minimale est de 4,5 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer avec le Service de l'Aménagement du territoire, du Développement économique et du Bureau de projets au (450) 638-2010 poste 7223 durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 1^{er} juin 2023.



M^e Geneviève Noël
Directrice adjointe et greffière adjointe
Service des affaires juridiques et du greffe